



DÉCISION DU MAIRE N° 2025/79

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Avenant au contrat de cession présenté par « La Compagnie du Catogan » pour le spectacle « Les Petites Femmes de Maupassant ».

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le projet de contrat de cession présenté par La Compagnie du Catogan prévoyant l'organisation du spectacle le samedi 7 février 2026 à 20h30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Décide

Article 1 : de signer avec La Compagnie du Catogan dont le siège est situé 9 bis, rue Jean Jaurès – 92600 Asnières sur Seine, représentée par Madame DOUET agissant en qualité de présidente, le contrat de cession qui fixe les modalités d'accueil du spectacle qui aura lieu le samedi 7 février 2026 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Article 2 : que le montant de la cession est de 2 110 € TTC (deux mille cent dix euros) et s'effectuera en 2 versements, un acompte de 50% à la signature du contrat et au plus tard le 31 décembre 2025 et le solde à l'issue de la représentation ;

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 27 novembre 2025



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 27/11/2025

Document rendu exécutoire le 27/11/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER